



29 août 2019

(19-5582)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

**SITUATION SANITAIRE CONCERNANT L'ENCÉPHALOPATHIE
SPONGIFORME BOVINE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE NICARAGUA

La communication ci-après, datée du 16 août 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Nicaragua.

1. Au cours de sa 86^{ème} Session générale, tenue du 20 au 25 mai 2018, l'OIE a approuvé la Résolution n° 26 du 22 mai, reconnaissant le statut sanitaire officiel du Nicaragua comme présentant un "risque négligeable d'ESB". Le pays est donc ajouté à la liste des Membres reconnus comme présentant un risque négligeable d'ESB, conformément au chapitre 11.4. du Code terrestre.

2. Cette reconnaissance est fondée sur les documents présentés à l'OIE par le Nicaragua conformément au Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (2017) sur recommandation de la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales.

3. Cette reconnaissance a été communiquée par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) au cours de la soixante-douzième réunion du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, tenue les 12 et 13 juillet 2018 (G/SPS/GEN/1633).

4. La Résolution est disponible en espagnol:

- sur le site Web de l'Organisation mondiale de la santé animale: http://www.oie.int/fileadmin/Home/esp/About_us/docs/pdf/Session/2018/E_RESO_2018.pdf;
- et sur le site Web de l'Institut de la protection phytosanitaire et zoosanitaire (IPSA), qui est le point d'information national: <http://www.ipsa.gob.ni/>; adresse électronique: Santiago.rodriquez@ipsa.gob.ni.

5. Enfin, le Nicaragua déclare que la présente communication est présentée à des fins de transparence et ne préjuge pas de ses droits et obligations dans le cadre de l'Accord SPS.
